



Médico-social

La CFDT arrive en tête!

Un arrêté du 31 mars publié au Journal officiel du 11 avril 2021, reconnaît comme représentatives la CFDT, FO, la CGT et Solidaires dans les activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif. Le poids de ces syndicats pour la négociation d'accords collectifs est ainsi réparti :

1^{ère} : CFDT : 38,53 %

2^{ème} : CGT : 35,17 %

3^{ème} : CGT-FO : 14,67 %

4^{ème} : Solidaires : 11,63 %

Bravo à toutes les équipes CFDT qui ont permis ce brillant résultat.

LA CFDT 1^{ÈRE} ORGANISATION SYNDICALE DANS LE MÉDICO-SOCIAL

